



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Objet :** Règlementation de la circulation dans le cadre de la réalisation d'un branchement ENEDIS A-S avec traversée de chaussée + terrassement en trottoir pour alimentation de l'école – au 111 rue du Mortier, 59158 MAULDE, par l'entreprise SAS SGE OLCZAK 13 Rue de la République – BP 2, 59187 DECHY.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de l'entreprise SAS SGE OLCZAK, 13 rue de la République, BP 2, 59187 DECHY, en date du 03 octobre 2025 dans le cadre d'un branchement ENEDIS A-S avec traversée de chaussée + terrassement en trottoir pour alimentation de l'école – au 111 rue du Mortier, 59158 MAULDE.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

### ARRETONS

**Art 1 :** A partir du début des travaux prévus à partir du 13 octobre 2026 pour une durée de 30 jours, la circulation sera réglementée :

- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds entre 8h et 16h pendant la durée des travaux,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- La circulation sera alternée par des feux tricolores.

**Art 2 :** Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise SAS SGE OLCZAK 13 Rue de la République – BP 2, 59187 DECHY à chaque extrémité du chantier.

**Art 3 :** Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

**Art 4 :** Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise SAS SGE OLCZAK 13 Rue de la République BP 2, 59187 DECHY,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Amand Les Eaux,
- CIS Mortagne du Nord,
- SIAVED.

Fait à Maulde le 06 octobre 2025  
L'Adjoint délégué aux travaux  
Florian FINET

